

A.E. SAVIGNY  
AGR: N° E130910110  
81 BLD A. BRIAND  
91600 Savigny S/Orge

## ENJEUX DE LA FORMATION

### PRESENTATION

– L'équipe :

L'équipe Savigny Auto-Ecole, composée de 2 monitrices, est à votre disposition pour vous permettre d'accéder à la formation au code de la route et à la conduite, dans les meilleures conditions.

Notre vocation est d'améliorer la sécurité routière dans le but d'obtenir une réduction des accidents de la route, dus notamment aux maladresses et méconnaissances de l'environnement. L'objectif de notre équipe sera donc d'aider les élèves à acquérir les connaissances nécessaires pour évoluer avec un véhicule en toute sécurité, pour eux-mêmes et autrui.

– Les élèves :

Nos élèves sont des particuliers, âgés d'au moins 15 ans avec des besoins divers:

- ⑩ Candidats à l'examen du permis de conduire de catégorie B (classique, conduite accompagnée ou supervisée), étudiant ou travaillant à proximité,
- ⑩ Candidats au nouveau passage du code et/ou de la conduite après une annulation de permis.
- ⑩ Candidats au perfectionnement à la conduite, souvent après un long arrêt de conduite pour reprendre des automatismes et confiance en soi.
- ⑩ Candidats souhaitant valider leur permis étranger en France

Pour ces différentes situations, nous mettons à leur disposition un local et des moyens matériels.

## LES LOCAUX ET LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION

### Les locaux, les moyens matériels :

Notre établissement possède une salle réservée à la formation au code et nous sommes équipés de boîtiers de code pour l'entraînement et utilisons un logiciel ( easytest ) avec de très nombreux tests adaptés à l'examen théorique ainsi qu'un accès web pour continuer à s'entraîner depuis le domicile suivi par l'auto-école.

Nous possédons 3 véhicules ( 3 clios ) renouvelés tous les ans.  
Des séances de préparation aux vérifications mécaniques et questions liées aux premiers secours, font régulièrement l'objet de test pendant la formation.

Deroulement de la formation

### LE CODE

A l'inscription, un accès internet est fourni à l'élève afin d'apprendre les règles et les particularités inhérentes au code la route.

L'élève a accès en illimité, pour une durée de 1 an maximum, à la formation théorique en salle afin de se préparer à l'examen du code. Si à l'issue des 1 an, l'élève n'a pas le niveau requis de l'examen, il prendra à sa charge la prolongation de l'accès en salle du code, à raison de 115€ pour p/ 3 mois suppl.

Pour être prêt dans le délai imparti, l'auto-école préconise 3h minimum par semaine, sachant que la salle est accessible pour l'entraînement aux tests à raison de 10 h/ semaine maximum ( cf.feuille des horaires). Nous recommandons vivement l'entraînement intensif sur internet.

Des boîtiers sont attribués aux élèves afin de réaliser leurs tests. Les résultats sont mémorisés informatiquement sur la fiche de l'élève, ce qui permet un suivi journalier de son évolution et une possibilité d'être guidé dans son apprentissage. Une monitrice est toujours disponible à l'auto école pour fournir les explications nécessaires après un test de code en salle.

Quand le niveau de l'élève est jugé satisfaisant ( nombre de tests effectués en quantité suffisante, résultats réguliers et avoisinant les 3 à 6 fautes), Une date d'examen de code lui est proposée.

Une monitrice accompagnera et présentera l'élève sur le centre d'examen.

## Déroulement de l'examen

Différentes réformes de l'ETG ( Epreuve Théorique Générale ) du code de la route ont été mises en place depuis Mai 2016. A ce jour, dans un local réservé à 10 élèves maximum, l'élève est installé devant une tablette et équipé d'écouteurs afin de répondre à 40 questions du code de la route ( 5 fautes maximum autorisées ) . la série de 40 questions est individuelle et attribuée de façon aléatoire. La durée de l'épreuve est d'environ 30 minutes.

## LA CONDUITE

Une fois l'examen du code obtenu, l'élève pourra réserver ses leçons de conduite en fonction de ses disponibilités et de celles du planning de réservation des monitrices.

Deux monitrices diplômées du B.E.P.E.C.A.S.E.R. et donc enseignantes de la conduite et de la sécurité routière, sont présentes du lundi au samedi, sur une plage horaire de 8h à 19h ( cf,feuille des horaires).

La formation se déroule en 4 étapes, avec différents objectifs que l'élève doit valider au fur et à mesure de sa progression.

Celle-ci doit être régulière. Pour ce faire, l'auto-école préconise 2 à 3h de conduite par semaine en session d'une heure, jusqu'à validation de la 1ère étape. Il faut ensuite prévoir 2 à 3 sessions de 2h par semaine pour effectuer l'apprentissage des 3 étapes suivantes. Lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignante, un examen blanc est pratiqué, afin d'estimer l'aptitude de l'élève à passer l'épreuve pratique du permis de conduire. En accord avec l'élève, la monitrice déterminera alors le nombre de leçons nécessaires à la préparation de l'examen, dans des conditions similaires à celui-ci.

Une date d'examen sera proposée à l'élève en fonction des disponibilités fournies par les services de la Préfecture.

Les leçons de préparation à l'examen seront alors réservées selon les disponibilités de l'élève sachant qu'un minimum de 20 heures seront obligatoires.

Une convocation lui sera remise, à apporter le jour de l'examen, accompagnée de la pièce d'identité et du livret d'apprentissage. Une monitrice accompagnera l'élève jusqu'à son lieu d'examen.

## Déroulement de l'examen :

En présence de l'inspecteur du permis de conduire, une monitrice assistera le candidat lors de l'examen de conduite, afin d'attester de son bon déroulement.

La durée de l'épreuve est de 32 minutes. Elle permet à l'inspecteur de vérifier :

- le respect des règles relatives au code de la route
- La connaissance du véhicule et de ses commandes
- La bonne utilisation des commandes
- La capacité du candidat à circuler seul et en toute situation, sans créer de danger ou de gêne pour lui-même et les autres usagers de la route
- L'autonomie du candidat pour se rendre à une destination précise
- La capacité du candidat à adapter un comportement approprié à la situation et être courtois avec les autres usagers

Les candidats seront donc confrontés à diverses situations :

- Conduite en agglomération ( allure modérée ) mais aussi conduite sur route ou autoroute ( allure soutenue)
- Réalisation de 2 manoeuvres: un arrêt de précision et une manoeuvre comportant une marche arrière
- Répondre à 3 questions orales, relatives aux éléments techniques du véhicule ( Intérieur ou extérieur, sécurité routière et premiers secours )
- Une phase de conduite autonome sera demandée au cours de l'épreuve.

Pour obtenir son permis de conduite, l'aspirant conducteur doit obtenir au minimum 20 points sur les 31 pouvant être attribués. Toute faute éliminatoire lors de l'examen du permis ( non-respect d'un stop ou d'un feu rouge par exemple ) est bien évidemment sanctionnée par un ajournement de l'épreuve.